



Évreux, le 7 février 2017

SECURITE ROUTIERE Pour des vacances en toute sécurité

Depuis le début de l'année, on déplore, sur les routes de l'Eure, 5 tués, 27 accidents et 34 blessés (chiffres provisoires arrêtés au 5 février 2017).

Aussi, à la veille des vacances scolaires de février, **le préfet de l'Eure appelle l'ensemble des usagers de la route à la prudence et la vigilance**, à respecter strictement le code de la route, à préparer les trajets et à adapter en permanence la conduite aux conditions de circulation durant cette période hivernale.

La journée du samedi 11 février est classée verte au niveau national et rouge en région Auvergne-Rhône-Alpes. Il convient donc avant de partir, de s'informer sur les conditions de circulation, les prévisions météorologiques et l'état des routes sur www.bison-fute.gouv.fr et www.meteofrance.com.

La sécurité routière est une priorité pour les services de l'État, mais rien ne sera durablement acquis si les conducteurs ne se convainquent pas des dangers de la route et n'adoptent pas, dans leurs habitudes, au volant, les recommandations qui sont régulièrement rappelées et dont le but est de préserver leur intégrité physique et celle des autres usagers de la route.

Conseils en matière de sécurité routière

Rouler plus longtemps que d'habitude, parfois de nuit, sur des routes et autoroutes très fréquentées, faire de longs trajets à l'occasion des vacances alors que l'on n'a pas conduit depuis quelque temps et rester attentif aux autres sur plusieurs centaines de kilomètres nécessitent une vigilance et une concentration maximales.

C'est pourquoi, il est indispensable d'adopter les réflexes suivants :

- vérifier l'état des pneumatiques et leur pression, l'état des feux de signalisation, sans oublier les phares antibrouillard (avoir à bord des ampoules de rechange),
- vérifier l'état des balais d'essuie-glace, nettoyer le pare-brise, les vitres et les rétroviseurs avant de démarrer (se munir en permanence du nécessaire pour essuyer et désembuer),
- vérifier également le bon état des freins et la présence dans l'habitacle d'un gilet de sécurité ainsi que celle dans le véhicule, d'un triangle de présignalisation homologué. Ces deux équipements sont obligatoires.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

CONTACT PRESSE :

Service départemental de la communication interministérielle
Tel : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr